



3F DR

Publié le 30/11/2018

Partenariat signé entre Immobilière 3F et l'union régionale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) d'Île-de-France

Immobilière 3F et l'union régionale des Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) d'Île-de-France ont, pour la première fois, signé une convention, pour coordonner leurs efforts et optimiser le travail partenarial déjà existant.

Les neuf CLLAJ franciliens, de compétences plus ou moins étendues - de quelques communes jusqu'au département entier, pour l'Essonne - ont pour point commun un fort ancrage local auprès des institutions en contact avec les jeunes, particulièrement en matière d'insertion professionnelle.

La convention organise la synergie entre les missions d'accompagnement et de réinsertion par le logement portées par les [CLLAJ](#) et les possibilités de relogement proposées par Immobilière 3F. Concrètement, trois possibilités seront mobilisées : le bail associatif, avec sous-location par l'association, le bail direct en colocation et le bail direct classique.

Les CLLAJ agréés pour le bail associatif solliciteront 3F selon leurs besoins, afin de sous-louer à des jeunes bénéficiant d'un accompagnement social par leurs conseillers, jusqu'à l'acquisition d'une complète autonomie au regard des obligations qui s'imposent à tout locataire.

Pour le bail direct en colocation et le bail classique, les offres seront transmises par 3F aux CLLAJ, localement ou à l'ensemble du réseau francilien.

Sous toutes ces formes, Immobilière 3F s'efforcera d'accueillir en 2019, 100 jeunes désignés par les CLLAJ d'Ile-de-France.

Pour 3F, il s'agit d'une modalité d'engagement social concrète, qui combine accès au logement et accès à l'emploi.